



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 31 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 70 - 31.03.2022

En exercice ... 28
Présents 22
Votants 27
Abstention 1

PÔLE RESSOURCES

28. FINANCES

BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE

Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le 31 mars,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Patrick BOURAINE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, M. Jean-Paul GOUSSARD,

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU (donne pouvoir à Mme Anne PAWLAK), M. Alain POCHON (donne pouvoir à M. Patrick BOURAINE), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DÉCHELETTE), M. Jérôme DUMOULIN (donne pouvoir à Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS), Mme Sandrine PERCHAIS (donne pouvoir à M. Gérard JUIN), M. Daniel TASSIGNY.

AR Prefecture

Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON

017-241700459-20220331-2022_03_31_70-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 31 mars 2022

DÉLIBÉRATION

N° 70 - 31.03.2022

En exercice ...28
Présents22
Votants27
Abstention1

PÔLE RESSOURCES

28. FINANCES

BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE

Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, L. 2224-1 et L. 2224-2,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le séminaire des finances du 21 mars 2022,

Considérant que le fonctionnement du service cinéma-spectacle exige la réalisation d'un nouveau bâtiment, qui en raison de son importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peut être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

Considérant que la Communauté de communes de l'Ile de Ré a transféré sur ce budget annexe l'action culturelle de la collectivité ;

Considérant que le budget annexe cinéma-spectacle a un besoin de financement de 1 000 000€ ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité avec 26 voix pour et 1 abstention de Monsieur Didier GUYON :

- **D'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Communauté de communes de l'Ile de Ré au budget annexe Cinéma-spectacle d'un montant de 1 000 000 €.**

**Le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré,
Lionel QUILLET**

Affichée le : **01.04.2022**

Le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, Lionel QUILLET

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécourse citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR Prefecture

017-241700459-20220331-2022_03_31_70-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022